



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Logement social

Question écrite n° 60502

Texte de la question

M Christian Spiller expose à Mme le ministre délégué au logement et au cadre de vie que la dégradation de la situation en ce qui concerne le logement social suscite les plus vives préoccupations, face à l'ampleur des besoins émanant de familles dont la modeste des ressources n'offre pas d'autres possibilités de se loger. Cette pénurie de logements constitue par ailleurs un frein sérieux à de nouvelles implantations industrielles dans des régions, telles les vallées vosgiennes durement touchées par la crise de l'industrie textile, qui s'efforcent avec beaucoup de difficulté de faire face à la nécessité d'une reconversion économique. Il lui demande quelles mesures elle envisage pour permettre une amélioration rapide de cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - La programmation des aides financières à la construction et à l'amélioration de logements sociaux dans les départements relève d'une procédure déconcentrée, la décision étant prise par le préfet de région dans le cadre des dotations qui lui sont déléguées. La dotation fongible PLA-PALULOS (prêt locatif aide - prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) du département des Vosges a nettement progressé entre 1991 et 1992. En effet, en 1991, les Vosges ont reçu une dotation de 17,4 MF toutes catégories confondues. D'ores et déjà pour 1992, en catégorie II et III, 24 MF sont attribués à ce département en comptabilisant les crédits supplémentaires du plan de soutien. De plus, les Vosges bénéficient cette année, d'un complément d'enveloppe. Ainsi, en catégorie I, 1,3 MF a déjà été affecté à Saint-Die-des-Vosges en début d'année. L'ensemble de ces crédits traduit l'effort important de l'État en faveur du département des Vosges et devrait permettre de répondre aux besoins des vallées vosgiennes.

Données clés

Auteur : [M. Spiller Christian](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60502

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement et cadre de vie

Ministère attributaire : logement et cadre de vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3464